

Conseillers en exercice : 13	Conseillers présents : 10	Votants : 11
-------------------------------------	----------------------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué le 24/02/2026 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CONTE Benoît, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony.

Absents : CAMBOU Michel, GOMEZ Hélène, WARGNY Christophe.

Procuration : CAMBOU Michel à BACH Yves

Secrétaire de séance : Francis Andrieu

M. le Maire demande à l'assemblée le report de la validation de l'APD et le rajout de 2 points à l'ordre du jour:

1. Le bail de location de la caserne de gendarmerie ayant été réceptionné depuis l'envoi de la convocation, M. le Maire demande la possibilité de passer ce point dans l'ordre du jour afin de lui permettre de régulariser la situation et signer ce bail.
2. L'ouverture du gîte d'étape étant programmée pour le 01/04/2026, il convient de se prononcer sur les tarifs des différentes prestations et propose de le soumettre à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un secrétaire de séance et approbation du PV du 28/01/2026
- Demande de subvention du Collège de Cajarc dans le cadre de la prévention des risques liés aux écrans
- Versement à la coopérative scolaire
- Validation de l'Avant Projet Définitif (APD) - Rénovation Ecole Publique / **Reporté**
- Renouvellement du bail de la gendarmerie
- Révision tarifs gîte d'étape communal.

Questions diverses :

- Présentation du CFU de la Commune
- Validation de l'Avant Projet Définitif (APD) - Rénovation Ecole Publique

1. Nomination d'un secrétaire de séance et approbation du PV du 28/01/2026

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	DÉCISION
0	0	11	Adopté à l'unanimité

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Monsieur Francis Andrieu a été désigné secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le ou les secrétaires.

Le procès-verbal de la séance du 28/01/2026 ayant été transmis à tous les conseillers en pièce jointe de la convocation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur son contenu. En l'absence de remarque, le Procès-Verbal de la séance du Conseil-Municipal du 28/01/2026 est soumis au vote et voté à l'unanimité.

2. Demande de subvention du Collège de Cajarc dans le cadre de la prévention des risques liés aux écrans

CONTRE	ABSTENTION	POUR	DÉCISION
0	1	10	Adopté à la majorité

Mme Isabelle Escudier présente la demande,

Vu la demande de subvention en date du 19/12/2025 émanant du collège de Cajarc en vue de financer un équipement destiné à prévenir les risques liés à l'exposition excessive des jeunes aux écrans, notamment en milieu scolaire, il est donné lecture du courrier qui a pour objet une demande de financement pour l'achat de pochettes aimantées mise à disposition des élèves afin qu'ils déposent leur téléphone, dans le cadre de la « pause numérique ».

Le coût total de cet équipement s'élève à 2610€ pour 253 élèves au total soit 10.31€ par élève.

Considérant que 26 élèves de la commune sont scolarisés au Collège de Cajarc.

Il est proposé de verser une participation de 10.31€ par élève soit une somme de 268 €.

Les familles de Limogne en Quercy ayant leurs enfants au Collège de Cajarc devront être informées de la participation de la commune à l'achat de cet équipement.

Après délibération, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- De verser la subvention ci-dessus énoncée,
- De prévoir les crédits au budget communal 2026
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette décision.

3. Versement à la coopérative scolaire

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	DÉCISION
0	0	11	Adopté à l'unanimité

Vu la réunion en date du 8/10/2025 avec les représentants des communes de résidence des élèves de l'école publique, portant sur les frais de fonctionnement de l'école publique et de la cantine pour l'année scolaire 2025/2026,

Vu le compte-rendu de la réunion du 8/10/2025 transmis aux communes concernées le 23/10/2025,

Mme Isabelle Escudier rappelle que la coopérative scolaire est chargée entre autres de la gestion des achats de Noël (goûter ou/et livres, ...) pour les élèves de maternelle et primaire confondus et qu'à ce titre la commune attribue une subvention depuis 2022 sur la base d'un montant par élève fixé à 19,50 € qu'il a été décidé de maintenir pour l'année scolaire en cours et suivantes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De verser une subvention égale au nombre d'élèves multiplié par 19.50 €. L'effectif retenu sera celui du 1^{er} janvier N pour l'année scolaire N/N+1,
- D'inscrire cette somme au budget de la Commune,
- De donner pouvoir à M. le Maire pour effectuer les démarches afférentes.

4. Renouvellement du bail de la gendarmerie

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	DÉCISION
0	0	11	Adopté à l'unanimité

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la caserne de gendarmerie de Limogne en Quercy fait l'objet d'un bail de location au profit de l'Etat d'une durée de neuf ans arrivés à échéance le 30/09/2025.

Les services de l'état ont été sollicités pour son renouvellement à compter du 01/10/2025 pour une nouvelle durée de 9 ans soit jusqu'au 30/09/2034. Il a été demandé une modification afin d'intégrer la surface des garages individuels soit 90 m² supplémentaires pour permettre leur utilisation par les gendarmes (annexe 5).

De plus, un redécoupage de la parcelle de la gendarmerie a été nécessaire pour intégrer une bande de 3 mètres à l'arrière du bâtiment afin d'accéder à la borne incendie située dans l'angle ; deux nouvelles parcelles ont été rajoutées, les AS 508 et AS 510 pour un montant de loyer annuel fixé à 38 900.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de renouvellement de la caserne de gendarmerie pour une durée de 9 ans soit jusqu'au 30/09/2024.
- De donner pouvoir à M. le Maire pour effectuer les démarches afférentes.

5. Révision des tarifs du gîte d'étape communal

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	DÉCISION
1	0	10	Adopté à la majorité

Mme Isabelle Escudier rapporte :

L'ouverture du gîte d'étape étant programmée pour le 01/04/2026, il convient de se prononcer sur les tarifs des différentes prestations. Les tarifs en vigueur sont les suivants :

- la nuitée 20,02 €
- location de draps 5.50 €
- location serviettes 1.50 €

Le bilan du gîte fait ressortir pour l'exercice 2025 :

- Recettes :	20 960.00 €
Dépenses :	17 519.00 €
soit un excédent de :	3 441.00 €

D'autres offres d'hébergement de même type sont présentes sur la commune avec des prestations complémentaires. Il est donc proposé le maintien des tarifs actuels, sachant que les résidents s'acquittent en outre de la taxe de séjour d'un montant de 0.98 €/nuitée/personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs du gîte d'étape de la Halle à savoir :

- la nuitée 20,02 €
- location de draps 5.50 €
- location serviettes 1.50 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir, depuis le 18/12/2025 :

1. Droit de Prémption Urbain - Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Cinq décisions ont été prises pour lesquelles le droit n'a pas été exercé, il s'agit de :

- M. LECONTE Serge- 134 rue de Cénevières – BC 458 de 103 m²
- Mme SOULIE Marine – 115 rue de Lescure - BC-0395
- M. MALGOYRE J.-Paul - 96 rue des Ecuries mas de Bassoul - AR-0505 – 555 m²
- M. SIRVAIN Jean - 15 rue des truffières - AZ-0522 – 834 m²
- Mrs LE NAGARD Olivier et ADOUE Philippe - 36 Chemin du Foirail - BC-0351 BC-0353 BC-0354 BC-0355 – 876 m²

2. Finances - dépenses prévues par délibération du 23 février 2023

a) **Dépenses engagées par le Maire : (jusqu'à 2000€ HT / 2400€ TTC inclus)**

S2602005	STORES DISCOUNT	105,84 €	Rideaux mairie
S2601011	LDLC Pro	118,99 €	Disque dur + câbles divers
S2601013	SEDI	133,46 €	Fournitures administratives
S2601007	SOVIFERM	140,79 €	Bande silhouettage
S2602001	SOULIE	150,00 €	Diagnostic immo Camping
S2601019	AVS	180,00 €	Haut-parleur OT/Marché
S2602012	WESCO	192,95 €	ALAE fournitures
S2602003	C2M	204,00 €	Baie murale pour NAS
S2601006	SOVIFERM	361,20 €	Fer pour portail
S2602004	DELPECH	477,94 €	Intervention plomberie classe
S2601014	SEDI	479,50 €	Fournitures DR
S2602007	SOVIFERM	603,86 €	Perceuse/visseuse Forets-embouts
S2601015	SOVIFERM	849,31 €	EPI 2026

S2601002	LBP	888,00 €	Division foncière camping
S2512011	Brouillet	1 152,00 €	Fixations cadran Eglise
S2602013	BRICORAMA	1 374,00 €	Garages x 6 Gendarmerie
S2601012	PFQ	1 500,00 €	Cave Urne
S2512010	ABOR	1 674,84 €	Fauteuilsx3 + Armoiresx2
S2601008	CAPEL	1 749,00 €	Tondeuse Sabre
S2601020	SYNBIRD	1 860,00 €	Gestion et prise de rdv en ligne CNI

b) Dépenses engagées par le Maire : (de 2001€ HT à 10000 € HT / 2401,20€ à 12000 TTC inclus)

S2602010	POWELL	2 598,00 €	Travaux de maçonnerie Parcours Marchand
S2601021	SEDI	2 737,20 €	Numérisation Etat Civil
S2601009	CHRONOFEU	3 022,09 €	Remplacement extincteurs obsolètes ERP

c) Dépenses engagées par le Maire : au-delà de 10 001 € HT

S2510010	LANCINI	10 274,40 €	Travaux réfection sanitaires camping
S2512005	C2M	19 133,04 €	Clôture + Portail Gendarmerie

Questions et informations diverses

Projet de jardin d'enfants

La commune a sollicité le Relais Petite Enfance de La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne (CCPLL) afin de créer un espace naturel, accessible et adapté à tous les publics et aux tout-petits plus particulièrement, tout en respectant l'existant. Sophie TOURTELLIER Educatrice Jeunes Enfants et Responsable du Relais Petite Enfance a présenté un diaporama sur le projet de jardin d'enfants situé dans l'espace à l'arrière du Presbytère.

Cette réflexion menée en partenariat avec 7 assistantes-maternelles du secteur a pris en compte les contraintes budgétaires de la commune mais a su profiter des éléments naturels présents sur le lieu ; la proximité de la halle culturelle étant un atout en cas d'intempéries.

Dans le cadre de la restauration du mur, 2 bancs seront créés les matériaux nécessaires pour la clôture ont été également prévus. Sur la commune de Limogne 9 familles bénéficient du RPE.

L'objectif de ce projet est de créer du lien entre professionnels de la petite enfance, de renforcer les compétences et d'animer des ateliers par des intervenants spécialisés afin d'en faire bénéficier tous les enfants.

Rénovation de l'école publique : Jean-Claude Vialette

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement du dossier de Rénovation de l'école publique et notamment de l'Avant-Projet Définitif (APD) présenté par la maîtrise d'œuvre lors de la réunion de restitution du 02/03/2026. L'APD intègre des critères imposés par les partenaires financiers dont l'atteinte de la classe énergétique B, l'utilisation de matériaux biosourcés, la récupération d'eau pluviale, le recours aux énergies renouvelables ainsi qu'une démarche visant l'amélioration du confort d'été. Il est précisé que l'Avant-Projet Simplifié a dû être modifié pour tenir compte également de contraintes techniques d'une part comme l'obligation de déposer l'ensemble de la toiture et de l'isolant du bâtiment 2 quel que soit l'option retenue et énergétiques d'autre part notamment pour atteindre la valeur de R = 6 (R représente le niveau de résistance thermique d'une couche d'isolation).

Par ailleurs, des investigations complémentaires ayant été nécessaires, le chiffrage ne pourra être connu que lors de la réunion du 16/03/2026. Ces nouveaux éléments génèrent une plus-value qui se rajoutera à l'estimatif initial de 510 800 €.

M. le Maire présente les plans de l'APD remis par la maîtrise d'œuvre le 02/03/26 et les différents aménagements prévus en rez-de-chaussée et à l'étage. Au vu des investigations, la toiture du bâtiment 2 va être refaite et permettra d'utiliser de l'isolant biosourcé, le système de chauffage au fioul va être remplacé par une Pompe à Chaleur (air/eau) ; des menuiseries extérieures défectueuses vont être remplacées. Sur le bâtiment 4, pas de modification sur la toiture, structure résistante qui permettra de mettre l'isolant par-dessous. La production d'énergie renouvelable n'étant pas possible sur l'école, une réflexion est menée actuellement pour une installation sur la toiture du bâtiment de la piscine avec autoconsommation par les bâtiments communaux. La prochaine réunion avec la maîtrise d'œuvre étant fixée au 16/03/26, la validation de l'APD a été reportée à la prochaine séance.

Voirie : Jean-Claude Vialette

Monsieur le Maire signale qu'un glissement de terrain s'est produit sur la route départementale 19 de Varaire au niveau du magasin UTILE ; Un courrier a été adressé à M. le Président du conseil départemental du Lot afin d'alerter sur la dangerosité de cette voirie. Une réflexion sur la sécurisation de cet espace devra être menée tout en prenant en compte le tracé du GR.

Urbanisme : Michel Ortalo-Magné

Le service a enregistré une hausse importante des demandes d'autorisations d'urbanisme sur la période 2019-2025. Pour les Permis de construire : 27 ont été délivrés dont 11 entre 2019 et 2021 et 16 sur 2024/2025. Pour les Déclarations Préalables, 72 ont été délivrées dont 35 entre 2019 et 2021 et 37 en 2025 soit un total de 99 autorisations d'urbanisme pour la période.

Les travaux de Maison de Santé pluridisciplinaire (MSP) vont débiter la dernière semaine de mars.

Vente du Camping : le dossier est en cours et le Plan d'aménagement a été transmis au service instructeur de la CCPLL.

Eco hameau : Suite au dépôt du permis d'aménager, l'accord a été donné pour la déforestation de l'espace boisé supérieur à 4 ha, sous réserve de reboiser sur la même surface ou de s'acquitter d'une pénalité de 3000 €. Le PNRCQ va intervenir auprès de l'association « La Méningerie » afin d'apporter ses services.

Pecten : les travaux de restauration sont en cours, les coquilles ont été retirées pour réfection de la toiture.

Piscine : Yves BACH

Le bilan de la piscine fait ressortir le résultat suivant :

Libellé	Recettes	Libellé	Dépenses
Entrées	14 154,00 €	Eau	4 999,00 €
Reversement MNS Cours de natation	1 830,00 €	Electricité	10 720,00 €
Reversement Camping	2 706,00 €	Traitement de l'eau	3 434,00 €
Reversement ALSH	310,50 €	Fournitures	2 362,00 €
		Maintenance	2 457,00 €
		Travaux sur machinerie	5 303,00 €
		Location du Robot	1 856,00 €
		Maitres-nageurs	12 248,00 €
		Téléphone	316,00 €
		Personnel d'accueil	10 790,00 €
		Analyses laboratoire	278,00 €
TOTAL RECETTES/DEPENSES	19 000,50 €		54 763,00 €
DEFICIT			35 762,50 €

Une fuite a été relevée sur le réseau d'alimentation d'eau (et non sur le bassin) qui nécessite de faire un relevé des différents compteurs d'eau afin d'identifier l'origine. Suite aux fortes intempéries, beaucoup d'humidité est apparue dans le local technique notamment sur les murs qui suintent. L'installation d'une bâche en préalable d'une couche de résine pourrait permettre d'en vérifier l'utilité, action à faire en fin de saison.

Stade : Anthony Singlande

L'agrandissement du local des vestiaires est en cours.

Compte financier Unique : Jean-Claude Vialette

La séance du 5 mars 2026 étant la dernière du mandat 2020/2026, Monsieur le Maire a tenu à présenter le Compte Financier Unique (CFU) de la commune et le résultat qui en découle ; ceci malgré les problèmes techniques liés à l'utilisation de la plateforme de la DGFIP qui n'a pas permis de proposer le vote du CFU lors de cette séance.

Il est précisé que ce document remplace le Compte De Gestion établi par le Trésorier et le Compte Administratif de la commune, il synthétise les écritures comptables de ces deux documents.

Le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

2025	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées	136 073,63	1 276 334,81	1 412 408,44
Restes à réaliser	19 519,50		19 519,50
Dépenses réalisées	350 389,01	1 009 128,67	1 359 517,68
Restes à réaliser	120 526,98		
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-214 315,38	267 206,14	52 890,76
Résultats antérieurs reportés (+/-)	61 999,48	644 322,49	706 321,97
Excédent/déficit (+/-)	-152 315,90	911 528,63	759 212,73
Solde Restes à réaliser (+/-)	-101 007,48		
Excédent/déficit	-253 323,38	911 528,63	658 205,25

M. le Maire propose de faire un tour de table. Chaque élu s'est exprimé sur le mandat passé en remerciant l'équipe du travail accompli au cours de ces 6 années et des avancées notables pour la commune et ses administrés.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la dernière réunion de la CCPLL, Mme la Préfète a indiqué vouloir visiter la commune de Limogne prochainement.

La séance est levée à 23 h 15

Le Secrétaire,



Le Maire,
Jean-Claude VIALETTE.


